Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le 16/07/2024

ID: 074-217401041-20240716-DEC2024_014-DE



DECISION Nº 2024-014

(prise en application de l'Article L.2122-22 du C.G.C.T

N° 2024-014

Convention ORANGE - Mise en œuvre saisonnière de la couverture radio par un Moyen Mobile du 01 juillet au 30 septembre 2024 LE MAIRE de la commune de DOUSSARD (Haute-Savoie),

VU la délibération n°2023-114 du Conseil Municipal en date 06 décembre 2023 donnant délégation à Madame Le Maire de la Commune de DOUSSARD, Marielle JUILIEN, VU le projet de convention d'occupation du domaine public présenté par ORANGE pour l'installation temporaire d'un renfort du réseau mobile pendant la saison estivale,

DECIDE

- D'APROUVER la convention présentée en annexe d'une durée de trois mois du 1er juillet au 30 septembre 2024 pour l'installation temporaire d'un renforcement du réseau mobile sur la parcelle cadastrée section C n°2073, située Route d'Annecy à Doussard, moyennant un loyer de 3 000€ TTC (Trois mille euros toutes charges comprises).
- DE SIGNER la dite convention telle que présentée en annexe.

Fait à DOUSSARD, le 16 juillet 2024

Le Maire,

Marielle JUILIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le : Publié le